MOS₂

Version:5 Date de révision: 27/02/2018 RF FC/830/2015 - CLP 1272/200

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: MOS2

1. 1. 1. Contient: • distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (<3% DMSO)

1. 1. 2. N° CE: Non applicable.

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées:

1. 3. Renseignements concernant le

fournisseur de la fiche de données de sécurité:

6 rue Jules Guesde - ZI du Pontet F-69360 Saint Symphorien d'Ozon

France

SELD

Tél: +33 (0)4 37 25 16 16 Télécopie: +33 (0)4 78 21 80 70

Courriel: contact@mecatech-performances.com

ANTI USURE BOITES / PONTS / REDUCTEURS

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

MT022 1. 5. N° code du produit:

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou * Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *

du mélange:

2. 2. Ééments d'étiquetage:



Dangei

2. 2. 1. Symbole(s) et mention

d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2. 2. 3. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:

P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

2. 2. 4. Stockage: P405 Garder sous clef.

P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / 2. 2. 5. 目imination:

nationale / international

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

2. 4. Autres dangers: aucun

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

• distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (<3% DMSO)

- N° CE: 265-156-6 - N° CAS: .64742-53-6

- Conc. (% pds): 70 < C <= 80 - SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

G.E. Conseils ®

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

1 /

Page

MOS₂

Version: 5 Date de révision: 27/02/2018 RE EC/830/2015 - CLP 1272/200

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières en enlevant les

verres de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE

PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation:

Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une

lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.

4. 2. 2. Contact avec la peau: Pas d'irritation de la peau.

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Pas d'irritation des yeux.

4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer des maux de tête et des vertiges

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: mousse, dioxyde de carbone (CO2), poudre

5. 2. Dangers particuliers résultant de

la substance ou du mélange:

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se

produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone

5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate.

6. 2. Précautions pour la protection de

l'environnement:

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination

selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant

universel, un gel de silice).

Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

G.E. Conseils ® Page 2 / 5

MOS₂

Version:5 Date de révision: 27/02/2018 RE EC/830/2015 - CLP 1272/200

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

7. 2. Stockage:

incompatibilités:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour

assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles

Conserver hors de la portée des enfants.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage:

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser

pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s):

Aucune sous utilisation normale.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

Données non disponibles.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies

respiratoires:

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

8. 2. 2. Protection des mains:

Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du

Porter un vêtement de protection approprié

S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées. 8. 2. 4. Protection des yeux:

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide 9. 1. 2. Couleur: ambre

9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. PH:

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: >200°C 9. 1. 6. Point d'éclair: 210°C

9. 1. 7. Limites d'explosivité: Données non disponibles.

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1):

9. 1. 9. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: non miscible

9. 2. 2. Liposolubilité: complètement miscible

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

G.E. Conseils ® 3 /

MOS₂

Version: 5 Date de révision: 27/02/2018 RE EC/830/2015 - CLP 1272/200

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 3. Possibilité de réactions

dangereuses:

Aucune sous utilisation normale.

10. 4. Conditions à éviter: Aucune raisonnablement prévisible.

10. 5. Matières incompatibles: Aucune.

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et oxydes d'azote

(NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets

toxicologiques:

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme dangereuse pour la santé.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Données non disponibles.
11. 2. 2. Contact avec la peau: Données non disponibles.
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Données non disponibles.
11. 2. 4. Ingestion: Données non disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions

normales d'utilisation.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Intrinsèquement biodégradable

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Ce produit contient des composants potentiellement bioaccumulables.

12. 4. Mobilité dans le sol: Eau : Insoluble le produit reste à la surface de l'eau

12. 5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12. 6. Autres effets néfastes: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des

déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer

conformément aux règlements locaux. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

13. 2. Emballages contaminés: L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit.

Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Numéro ONU: non concerné par les réglementations transport ci-dessous :

ADR/RID, RTMD/R, IMDG et ICAO/IATA

14. 5. Dangers pour l'environnement: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

14. 6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

14. 7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

Non applicable.

G.E. Conseils ® Page 4 / 5

MOS₂

Version:5 Date de révision: 27/02/2018 RE EC/830/2015 - CLP 1272/200

IBC:

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 -1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

16. 2. Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des

connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité,

éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à

l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

16. 3. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en

combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 4. 1. Date de la première édition: 16. 4. 2. Date de la révision

16. 4. 3. Date de révision:

01/06/2006 20/02/2015

SFI D

précédente:

27/02/2018

16. 4. 4. Version: 2 16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°:

16. 5. Réalisé par:

G.E. Conseils ® 5 /